



INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

Depuis le début 2019, une intensification des attaques des groupes armés dans les villages du nord-est du Burkina Faso a provoqué une détérioration des conditions sécuritaires et une dégradation du tissu économique et des moyens de subsistance des populations vivant dans la zone¹. En résulte une augmentation rapide du nombre de personnes déplacées internes (PDI) dans le pays. Ainsi, on dénombreait 1 423 378 PDI au Burkina Faso en août 2021².

Ce phénomène a eu pour conséquence une hausse démographique importante dans plusieurs villes des régions considérées comme en crise humanitaire du Burkina Faso. En résulte des installations de PDI massives dans les centres urbains très variées : sites spontanés et sites aménagés (regroupés sous l'appellation de sites d'accueil temporaires (SAT)), ou encore intégration au tissu urbain au sein des communautés non déplacées. De plus, les communautés déplacées s'installent souvent dans des secteurs caractérisés par des conditions socioéconomiques très précaires, et s'implantent sans autorisation ou propriété sur les terres. En résulte une importante pression sur les conditions de logement et d'accès à la terre dans les zones d'accueil.

REACH a réalisé entre le 12 et le 20 août 2021 une collecte de données auprès de 29 informateurs clés (IC) au niveau de la ville de Tougan. L'objectif était de renseigner la stratégie du cluster abri et du sous-cluster LTB, en matière de conditions de logement, d'accès aux AME et de LTB.

La ville de Tougan est caractérisée par une présence importante de PDI au niveau des différents secteurs 2,3,4,5,6 et 7 de la ville, le secteur 1 étant une zone peu résidentielle accueillant principalement des services administratifs. Les données indicatives obtenues sont rapportées au niveau de la ville, pour les six secteurs couverts par l'évaluation.

Tableau 1. Nombre d'IC enquêtés par secteur

	Nombre d'IC enquêtés
Secteur 2	5
Secteur 3	5
Secteur 4	5
Secteur 5	5
Secteur 6	5
Secteur 7	4

Tableau 2. Rôle des IC interrogés au sein de la communauté

	Nombre d'IC enquêtés
Habitant du SAT	8
Leader communautaire	8
Représentant de communauté	5
Membre de comité de gestion des sites	3
Membre de comité de protection	2
Représentant de groupes	2
Leader religieux	1

Sexe des IC enquêtés dans la ville de Tougan

Homme 24/29 | Femme 5/29

Statut des IC enquêtés dans la ville de Tougan

Déplacés internes 13/29 | Non déplacés 16/29

Carte 1. Couverture géographique de la collecte de données



1 REACH, *Suivi de la situation humanitaire dans la zone des trois frontières*, 2019-2021.

2 Conseil National de Secours, d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), *Situation des personnes déplacées internes dans les communes*, août 2021.



Typologie d'installation et peuplement des abris

La localité de Tougan est située en milieu urbain et fait partie de la commune de Tougan, qui compte une population de 89 154 personnes³ au dernier recensement général des populations. La ville accueillait 7 068 PDI⁴ en août 2021.

Principaux types d'installation de la majorité des PDI rapportés par les IC au niveau du centre urbain⁵

Dispersé	26/29	
Groupé	4/29	

Selon la majorité des IC, ces PDI sont établies de façon dispersée dans les différents secteurs de la ville, que ce soit en zone lotie ou non lotie. Quelques IC ont évoqué des installations groupées, dont la majorité (3/4) a rapporté des sites aménagés accueillant des ménages PDI.

Une partie des PDI installées dans la ville de Tougan semblait partager leur abri avec un autre ménage, dont environ un sur cinq avec un autre ménage PDI. En moyenne, neuf personnes vivaient dans un même abri.



14% : pourcentage moyen de ménages partageant un abri avec un autre ménage non déplacé selon les IC.



23% : pourcentage moyen de ménages partageant un abri avec un autre ménage PDI selon les IC.

9

Nombre moyen de personnes vivant dans un même abri, selon les IC.



Nature et occupation des abris

Selon la majorité des IC, les ménages PDI vivaient principalement dans des maisons construites et abris d'urgence. Parmi les IC ayant rapporté des ménages vivant dans des maisons construites, la quasi-totalité (24/26) ont indiqué qu'il s'agissait de maisons en banco.

Principaux types d'abris rapportés par les IC au niveau du centre urbain⁶

Maisons construites	26/29	
Abri d'urgence (dont RHU)	23/29	
Abri de fortune	4/29	

Les IC ont indiqué que des ménages vivent dans des abris de fortune au niveau des secteurs 5, 2, et 1 principalement. Au secteur 6, un IC a rapporté des ménages occupant des bâtiments inachevés ou des constructions non destinées au logement.

Principaux modes d'accès à la terre et au logement des ménages selon les IC

A LA TERRE

Location	11/29	
Propriétaire	10/29	
Prêt ou don de terre	5/29	

AU LOGEMENT

Location	13/29	
Propriétaire	8/29	
Prêt ou don de logement	5/29	

La modalité principale d'accès à la terre et au logement était la location selon les IC, suivie par la propriété. L'ensemble des IC ayant indiqué que la majorité des ménages sont propriétaires ont également rapporté que ces ménages détenaient la propriété complète, c'est-à-dire le logement et la parcelle.



Location par les ménages déplacés

La majorité des IC (25/29) a rapporté la présence de ménages PDI vivant dans des abris en location dans la ville de Tougan, dans l'ensemble des zones couvertes par l'évaluation.

Ces PDI doivent payer des loyers, dont les prix auraient augmenté au cours des six mois précédant la collecte de données selon plus de la moitié des IC. Cependant, dix IC ont rapporté que les prix n'ont pas changé. Le prix du loyer moyen par mois se situerait entre 1 000 et 9 000 francs CFA selon les IC.

Nombre d'IC rapportant le prix du loyer des ménages déplacés, en francs CFA

Entre 1 000 et 4 000		8/25
Entre 4 001 et 9 000		15/25
Entre 9 001 et 15 000		1/25
Plus de 15 000		0/25

De plus, les loyers n'incluaient pas les dépenses de type eau et électricité.

³ Institut national de la statistique et de la démographie, Cinquième recensement général de la population et de l'habitation du Burkina Faso, septembre 2020.

⁴ CONASUR, Situation des personnes déplacées internes dans les communes, août 2021.

⁵ Réponse à choix multiples.

⁶ Réponse à choix multiples.





Etat des abris

Nombre d'IC rapportant que la population de leur localité vivait dans des abris endommagés lors de la collecte de données



10/29 L'ensemble
2/29 50% ou plus
15/29 Moins de 50%
2/29 Aucun

Il n'y avait pas de consensus parmi les IC sur la proportion exacte de ménages vivant dans des abris endommagés, mis à part pour les **secteurs 3 et 5**. Dans ces zones, la situation semblait **relativement satisfaisante**, avec moins de la moitié des ménages vivant dans des abris endommagés, selon les IC.

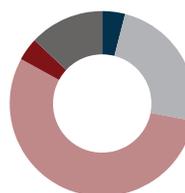
Principaux dégâts matériels constatés par les IC au niveau des abris du centre urbain⁷

Ouvertures /fissures des murs	18/29	
Ouvertures / fissures dans le toit	17/29	
Effondrement de certains murs	9/29	
Sol en sable	7/29	

Les **fissures dans les murs et dans le toit** étaient les principaux dégâts rapportés. Selon les IC, les principales causes de ces dégâts étaient les **inondations** (8/12 IC), notamment au secteur 4, ainsi que **l'usure graduelle** liée au climat (8/12 IC). La présence de termites était également mentionnée par 5/12 IC⁸.

La majorité des IC (18/29) ont rapporté que moins de la moitié des ménages avaient été en mesure de **réparer les dégâts** au niveau de leur abri, dans les trois mois précédant la collecte de données. Le **manque de moyens financiers** pour acheter du matériel de réparation (14 IC) et pour faire appel à un professionnel (9 IC) étaient les principales causes expliquant les difficultés de réparation.

Nombre d'IC rapportant la proportion de ménages disposant de conditions d'intimité adéquates pour tous les membres dans l'abri



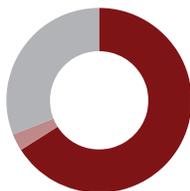
1/29 L'ensemble
7/29 50% ou plus
16/29 Moins de 50%
1/29 Aucun
4/29 N/A

L'accès des ménages à l'intimité pour l'ensemble de leurs membres semblait adéquat au **secteur 3** selon 4/5 IC. Mais **cet accès semble problématique** dans les autres secteurs couverts par l'évaluation, selon une majorité d'IC.

Par ailleurs, le **manque d'espace** garantissant des conditions d'intimité et de protection était aussi le principal problème rapporté au niveau des abris (24/29 IC). Ceci pourrait être dû au nombre élevé de personnes dans un même abri, ou au phénomène de partage d'abris entre plusieurs ménages.

Environnement et accessibilité des abris

Nombre d'IC rapportant la proportion de ménages comptant des personnes à mobilité réduite avec des difficultés d'accès à l'abri ou aux infrastructures d'eau et d'assainissement de l'abri



19/29 L'ensemble
1/29 50% ou plus
9/29 Moins de 50%
0/29 Aucun

Une majorité des IC (19/29) rapporte que l'ensemble des ménages comptaient des personnes à mobilité réduite ayant des **difficultés d'accès** à l'abri et aux infrastructures. Cette problématique semblait particulièrement présente pour les ménages des **secteurs 2 et 3**.

Douze IC ont rapporté que les ménages vivaient dans des **abris non adaptés** au climat ou dans des zones exposées aux risques naturels et/ou humains au niveau des zones couvertes par l'évaluation. Par ailleurs, huit IC ont rapporté que les ménages n'avaient **pas accès aux services d'eau et/ou d'assainissement**, notamment au **secteur 2**. Enfin, six IC, dont quatre aux secteurs 3 et 6, ont indiqué un **manque d'éclairage** dans les abris et à proximité⁹.

Principaux problèmes (hors dégâts matériels) rapportés par les IC au niveau des abris¹⁰

Manque d'intimité	24/29	
Abris non adapté au climat	12/29	
Manque d'accès aux services d'eau et assainissement	8/29	

7 Réponse à choix multiples.

8 Réponse à choix multiples. Question posée aux IC ayant rapporté que 'plus de la moitié' ou 'l'ensemble' des ménages vivaient dans des abris endommagés.

9 Réponse à choix multiples.

10 Réponse à choix multiples.



Accès à la terre des PDI

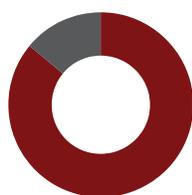
La moitié des IC (14/29) a rapporté que la majorité des PDI **rencontrait des difficultés** pour accéder à la terre dans la ville de Tougan, au cours des trois mois précédant la collecte de données, notamment aux **secteurs 2 et 3**.

Principales raisons rapportées par les IC pour expliquer les difficultés des PDI à accéder à la terre¹¹

Manque de moyens financiers	14/14	
Manque de confiance des propriétaires terriens	6/14	
Problème de coexistence pacifique	1/14	

D'après les IC, le manque de moyens financiers est la principale raison qui explique les difficultés d'accès à la terre. Au **secteur 3**, un IC a aussi rapporté un sentiment **de peur si les terres à occuper sont éloignées** des zones d'habitations.

Nombre d'IC rapportant connaître des PDI exploitant des terres



Une majorité d'IC (25/29) a rapporté connaître des **PDI exploitant des terres** dans la localité au moment de la collecte de données. Selon les IC, les ménages PDI exploitant des terres les utilisaient principalement pour **l'habitat**. Un autre usage courant était **l'agriculture**, notamment aux **secteurs 4 et 7**.

Principales utilisations faites des terres par les ménages PDI selon les IC¹²

Habitat	22/25	
Agriculture	19/25	
Commerce	6/25	

Les principaux modes d'obtention de ces terres étaient le **don par des proches**, la location et le prêt.

Principal mode d'obtention des terres par les PDI rapporté par les IC¹³

Don par des proches	17/25	
Location	14/25	
Prêt	11/25	



Risques liés à l'accès au logement et conflits fonciers

Type d'accord locatif de la majorité des ménages, selon les IC

Accord formel	6/29	Accord informel	23/29
---------------	------	-----------------	-------

Les IC ayant indiqué la présence de PDI vivant dans des abris en location ont rapporté en majorité que ces PDI **ne disposaient pas de baux formalisés**.

Principales raisons rapportées par les IC pour expliquer les cas d'éviction¹⁴

Incapacité à payer le loyer	14/16	
Dispute autour du montant du loyer	4/16	
Eviction pour donner l'abris à un autre ménage capable de payer	3/16	
Le propriétaire terrien a réclamé l'abri	2/16	

Au total, 16 IC ont rapporté des cas d'éviction au cours des trois derniers mois. Parmi eux, deux IC au **secteur 2** ont indiqué des **évictions fréquentes** (plus d'une par mois). La plupart des IC des **secteurs 6 et 7** ont quant à eux indiqué des **évictions occasionnelles**. Selon les IC, la principale raison

expliquant les cas d'éviction était l'incapacité à payer le loyer.

Treize IC ont rapporté **l'existence de conflits fonciers** dans la ville de Tougan, dont 4/5 au secteur 2. Ces conflits étaient de divers types, et comprenaient des tensions sociales autour de la question de la propriété, et des problèmes de limites des parcelles ou accaparement des terres. De plus, au **secteur 7**, la **succession foncière** serait à l'origine de conflits selon un IC.

Principaux conflits fonciers rapportés par les IC au moment de la collecte de données¹⁵

Tensions sociales autour de la question de la propriété	6/13	
Problèmes de limites des parcelles	5/13	
Accaparement des terres	5/13	

La majorité des IC a rapporté que les ménages ne rencontraient **pas de difficulté** pour accéder au logement en raison d'un problème de documentation légale.

11 Réponse à choix multiples.

12 Réponse à choix multiples.

13 Réponse à choix multiples.

14 Réponse à choix multiples.

15 Réponse à choix multiples.





NFI AME



22/29 des IC ont rapporté que la majorité des ménages de leur site n'était pas en mesure de couvrir ses besoins en articles de couchage, y compris en moustiquaires, au cours des trois mois précédant la collecte de données.



21/29 des IC ont rapporté que la majorité des ménages de leur site n'était pas en mesure de couvrir ses besoins en ustensiles de cuisine et en vaisselle au cours des trois mois précédant la collecte de données.



22/29 des IC ont rapporté que la majorité des ménages de leur site n'était pas en mesure de couvrir ses besoins en éclairage au cours des trois mois précédant la collecte de données.

Le **secteur 7** semblait avoir un accès relativement moins préoccupant aux AME au cours des trois mois précédant la collecte de données que les autres zones évaluées.

L'**accès aux articles de couchage** et **d'éclairage** semblent être les problèmes majeurs au niveau des zones enquêtées dans la ville de Tougan. En effet, 22 IC ont rapporté que la majorité des ménages n'a pas été en mesure de couvrir ses besoins en éclairage et en articles de couchage au cours des trois mois précédant la collecte.

Principales raisons rapportées pour expliquer les difficultés de couverture des besoins en AME au cours des trois mois précédant la collecte de données¹⁶

Manque de moyens financiers	22/29	
Difficulté de transport pour accéder aux marchés	4/29	

Le **manque de moyen financiers** était la raison principale expliquant les difficultés de couverture des besoins en AME. D'autres problèmes ponctuels ont également été rapportés, notamment le **manque d'approvisionnement** des marchés en AME, et la **non fonctionnalité des marchés à proximité** des zone d'habitation des ménages.

NGO Assistance



22/29 des IC ont rapporté qu'une partie des ménages de leur secteur avait bénéficié d'une assistance en abris.



21/29 des IC ont rapporté qu'une partie des ménages de leur secteur avait bénéficié d'une assistance en AME.



22/29 des IC ont rapporté qu'une partie des ménages de leur secteur avait bénéficié d'une assistance en LTB.

L'assistance reçue en abris au niveau de la ville de Tougan semblait consister principalement de distributions et de constructions d'abris, selon les IC interrogés.

Principales assistances en abri reçues par les ménages bénéficiaires au cours des trois mois précédant la collecte de données, selon les IC¹⁷.

Distributions (abris, matériels)	11/22	
Construction d'abris	8/22	
Appui à la location d'un logement	4/22	
Réhabilitation d'abris	2/22	

16 Réponse à choix multiples.

17 Réponse à choix multiples.

